

Accessibilité du Numérique

Wifirst s'engage à rendre son site internet, son support utilisateur et son portail captif accessibles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, Wifirst met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Actions réalisées 2025 : identification des sites concernés et audit initial de conformité
- Plan d'actions 2025-2026 : mise en conformité progressive

Cette déclaration d'accessibilité s'applique :

- au site internet (<https://www.wifirst.com>)
- au support utilisateurs (<https://support.wifirst.com>)
- Portails captifs client qui permettent aux utilisateurs finaux d'accéder à la connexion internet

État de conformité

Domaine	Note	Conformité	Corrections majeures	Note après corrections
Site Wifirst	87,5	Conforme avec des corrections à apporter	Contraste lien, footer	94,5
Support utilisateurs	87,5	Conforme avec des corrections à apporter	Contraste texte et boutons	90,75
Portails captifs	82,75	Conforme avec des corrections à apporter	Contraste des liens et textes	En cours

Résultats des tests : L'audit de conformité a été réalisé avec [://accessibilitycheck.friendlycaptcha.com/fr](https://accessibilitycheck.friendlycaptcha.com/fr)

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité : Les logiciels et applications développées par Wifirst pour les clients B to B ne sont pas concernés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le [18/12/2025]. Elle a été mise à jour le [30/12/2025].

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter mail accessibility@wifirst.fr afin d'être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07